

ADMINISTRATION COMMUNALE DE 4837 BAELEN
ARRONDISSEMENT DE 4800 VERVIERS - PROVINCE DE 4000 LIEGE
Séance publique du CONSEIL COMMUNAL du lundi 5 février 2024,
à 20H15, à la maison communale de Baelen.

Présents : M.FYON, Bourgmestre Président ;
A.SCHEEN, R.MEESSEN, A.BECKERS, Echevins ;
F.CROSSET, Présidente du C.P.A.S. (voix consultative) ;
N.THÖNNISSEN, A.DEROME, J.P.AREND, M.L.CREUTZ, C.BOURS,
M.SLEPSOW-DERICHES, F.MASSENAUX, D.TRIBELS, P.CRUTZEN,
J.NICOLL et S.HABETS, Conseillers ;
C.PLOUMHANS, Directrice générale.

Objet : Délibération du Collège communal du 11 janvier 2024 - Investissements pour l'exercice budgétaire 2024 - Maintien des ratios de la dette et des charges financières - Prise d'acte.

Le Conseil,

Revu sa délibération du 11 décembre 2023 par laquelle il arrête le budget communal pour l'exercice 2024 ;

Attendu que la circulaire du 20 juillet 2023, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2024, précise qu'à partir de 2024, le choix est donné à la Commune, en matière d'investissements, soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de la dette et des charges financières ;

Considérant que la délibération du Conseil du 11 décembre 2023 ne fait pas mention du choix de la Commune en matière d'investissements pour l'exercice budgétaire 2024 ;

Vu la délibération du 11 janvier 2024 par laquelle le Collège décide de recourir aux ratios de la dette et des charges financières en matière d'investissements pour l'exercice budgétaire 2024 ;

Par x voix pour, x voix contre et x abstentions, prend acte de la délibération du 11 janvier 2024 par laquelle le Collège décide de recourir aux ratios de la dette et des charges financières en matière d'investissements pour l'exercice budgétaire 2024.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

C. PLOUMHANS

La Directrice générale,

C. PLOUMHANS

Le Bourgmestre,

M. FYON

Le Bourgmestre,

M. FYON